EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 23

AVENANT LOCAL A LA CONVENTION INITIALE DE L'ANRU - REALISATION D'ETUDES DE SECURITE ET DE SURETE PUBLIQUES ET TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE L'OPERATION "CREATION VOIE EST/OUEST VIA FONCIER MSD"

Dans le cadre des opérations nouvelles, imposées par l'Etat, concernant les projets ANRU des quartiers de La Gauthière, Les Vergnes et Champratel, un avenant local prévoyant la réalisation d'études de sécurité et de sûreté publique va être passé entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'ANRU.

En effet, lors de la signature le 4 juin 2010 de la convention sur les avenants appelés, la Préfecture avait souhaité introduire un paragraphe sur la prévention situationnelle et ainsi définir l'intervention d'un référent sécurité dans les opérations ANRU.

La mise en œuvre de ces études afin que les projets d'aménagement puissent prendre en compte la prévention situationnelle, n'a pas fait l'objet de convention spécifique avec l'Etat.

Il est donc nécessaire de prévoir un avenant local sur les trois études de :

- La Gauthière,
- Les Vergnes,
- Champratel,

sachant que le financement de l'Etat sera de 50% du coût global (voir le tableau annexe 1).

D'autre part, dans le cadre de la convention pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de l'agglomération clermontoise signée en mai 2006, la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Création voie Est/Ouest via foncier MSD » était confiée à Clermont communauté.

Néanmoins, cette opération avait été envisagée avant que le développement de ce secteur ne soit finalisé. Or, il apparaît aujourd'hui que l'aménagement de cette voie ne présente plus d'intérêt communautaire.

La Ville de Clermont-Ferrand va donc se voir confier, par avenant local à la convention initiale la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement et donc les subventions qui s'attachent à cette dernière.

Pour information, Clermont communauté va délibérer dans ce sens.

Parallèlement, cette opération doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ANRU après annulation par Clermont communauté de la demande attributive de subvention qui avait été déposée en son nom (voir le tableau ci-joint).

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de donner votre accord sur la signature de l'avenant local qui autorise le transfert de Maîtrise d'Ouvrage et de la subvention ANRU et la réalisation d'études de sécurité et de sûreté publique,
- de donner votre accord sur la mise en œuvre de ces projets et études, les crédits sont prévus en 2011 pour l'opération « Création voie Est/Ouest via foncier MSD » et inscrits au PPI pour 2012,

- d'approuver les plans de financement correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, en temps utiles, auprès de l'ANRU les subventions prévues dans la convention générale.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2011

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT

ANNEXE 1

Plan de financement prévisionnel des études de sécurité et de sûreté publique pour les quartiers de La Gauthière, Les Vergnes et Champratel

Désignation de l'opération	**Coût réel en € HT à la charge de la Ville**	**Coût réel en € HT à la charge de l'Etat**
Quartier de La Gauthière - ESSP Gauthière	12 542 € HT	12 542 € HT
Quartier Les Vergnes - ESSP Les Vergnes	11 421 € HT	11 421 € HT
Quartier Champratel - ESSP Champratel	4 725 € HT	4 725 € HT

ANNEXE 2

Plan de financement prévisionnel de l'opération « Création voie Est/Ouest via foncier MSD » après transfert de la Maîtrise d'ouvrage et de la subvention ANRU de Clermont communauté à la Ville de Clermont-Ferrand

Désignation de l'opération	**Coût prévisionnel en € HT**	**Subventions demandées à l'ANRU en €**	**Part restant à la charge de la Ville**
Quartier de Champratel Création voie Est/Ouest via foncier MSD	627 090 € HT	156 773 € HT soit 25 %	470 318 € HT soit 75 %